



Conseil d'administration

334^e session, Genève, 25 octobre-8 novembre 2018

GB.334/PFA/8

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment relatif aux audits et au contrôle

PFA

Date: 20 septembre 2018

Original: anglais

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives au Corps commun d'inspection (CCI): rapports du CCI

Objet du document

Le présent document fait la synthèse du rapport annuel du CCI pour 2017, de son programme de travail pour 2018 et de huit rapports publiés en 2016 et 2017 sur diverses questions intéressant l'ensemble des organisations du système des Nations Unies: l'appui apporté aux petits Etats insulaires en développement; la fonction d'audit interne; la sûreté et la sécurité; la gestion des savoirs et connaissances; les évaluations des organismes des Nations Unies conduites par les donateurs; les politiques en matière de voyages en avion; l'examen de la suite donnée aux rapports et recommandations du Corps commun d'inspection par les organismes des Nations Unies; la gestion axée sur les résultats.

Le Conseil d'administration est invité à donner des orientations sur les informations contenues dans le présent document, sur les recommandations adressées à l'OIT dans les huit rapports du CCI et sur l'état d'avancement des mesures prises pour donner suite aux recommandations qui ont été présentées au Conseil d'administration au cours des trois dernières années (voir le point proposé pour la discussion au paragraphe 29).

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Principal résultat/élément transversal déterminant: Résultat facilitateur B: Gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Sous réserve des orientations du Conseil d'administration.

Incidences juridiques: Sous réserve des orientations du Conseil d'administration.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Sous réserve des orientations du Conseil d'administration.

Unité auteur: Département de la programmation et de la gestion stratégiques (PROGRAM).

Documents connexes: Le présent document est soumis chaque année, conformément à la procédure établie au paragraphe 210 du document GB.294/PV. Documents de référence: GB.334/PFA/8/REF/1 et GB.334/PFA/8/REF/2.

Rapport du Corps commun d'inspection pour 2017 et programme de travail pour 2018

1. Le rapport annuel du Corps commun d'inspection (CCI) pour 2017 ¹ contient des informations concernant notamment les rapports et les lettres d'observations publiés par le CCI en 2017 ² ainsi que la suite donnée à ses recommandations par les organisations participantes. Il contient également la liste des examens prévus pour 2018, lesquels portent notamment sur sept questions qui concernent l'OIT en tant qu'organisation du système des Nations Unies: les services d'informatique en nuage; la gestion du changement institutionnel; les comités de contrôle; le renforcement de l'utilisation de la recherche sur les politiques à l'appui du Programme 2030; les stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les travaux des organismes des Nations Unies; le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP); l'accessibilité des conférences et réunions des Nations Unies pour les personnes handicapées ³.
2. Il ressort de l'annexe III du rapport annuel du CCI que la part des dépenses du CCI à la charge de l'OIT pour 2016-17 représente 2,2 pour cent du total des contributions de l'ensemble des organisations participantes. La contribution de l'OIT au budget du CCI s'élève, pour l'exercice 2016-17, à 293 634 dollars des Etats-Unis (après ajustements).

Résumé de certains rapports du CCI publiés en 2016 et 2017

3. Conformément à la procédure établie, le Bureau soumet chaque année au Conseil d'administration un résumé des rapports du CCI qui contiennent des recommandations s'adressant aux organisations du système des Nations Unies ainsi qu'un résumé des observations formulées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et par le Bureau. Un résumé de huit de ces rapports est présenté au Conseil d'administration à la présente session (voir les paragraphes 5 à 28 ci-après).
4. Les informations sur l'état d'avancement des mesures prises par l'OIT pour donner suite à chacune des recommandations du CCI font l'objet d'un document de référence distinct, disponible sur le site Web du Conseil d'administration ⁴. Suivant la pratique en la matière, le Bureau a également publié un autre document de référence qui fait le point sur la suite donnée aux recommandations du CCI présentées au Conseil d'administration au cours des trois dernières années ⁵.

¹ Nations Unies: *Rapport du Corps commun d'inspection pour 2017 et programme de travail pour 2018*, documents officiels de l'Assemblée générale, supplément n° 34, Assemblée générale, 72^e session, New York, 2018 (A/72/34).

² Tous les rapports publiés à ce jour par le CCI peuvent être consultés sur son [site Web](#), en anglais, en français et en espagnol et dans les autres langues officielles de l'ONU.

³ En juillet 2018, le CCI a annoncé qu'un nouvel examen à l'échelle du système des Nations Unies, portant sur la fonction d'investigation, serait mené au cours de l'année 2018.

⁴ Document [GB.334/PFA/8/REF/1](#) (en anglais seulement).

⁵ Document [GB.334/PFA/8/REF/2](#) (en anglais seulement).

Examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits Etats insulaires en développement: conclusions finales (JIU/REP/2016/7) ⁶

5. Le rapport comprend huit recommandations intéressant l'ensemble du système des Nations Unies, qui appellent toutes une action de l'OIT, ainsi que d'autres organisations. Quatre d'entre elles ont été acceptées et sont soit déjà appliquées, soit en cours de mise en œuvre, et deux autres recommandations sont à l'étude (recommandations 2 et 3). La recommandation concernant les indications précises et concertées à l'échelle du système qu'il conviendrait de donner aux organisations en vue de l'intégration des priorités des Modalités d'action accélérées des petits Etats insulaires en développement (Orientations de Samoa) dans les plans stratégiques respectifs n'a pas été acceptée (recommandation 1). Cela s'explique par un manque de clarté quant aux responsabilités en matière de coordination et de publication de ces indications «à l'échelle du système» et quant à la possibilité d'établir des indications «précises», compte tenu des complexités mises en évidence dans le rapport du CCI.
6. Tout en se félicitant du rapport, qui présente des conclusions précieuses sur la mise en œuvre, à l'échelle du système des Nations Unies, des Modalités d'action accélérées des petits Etats insulaires en développement (Orientations de Samoa), les organisations membres du CCS ont estimé qu'il n'analysait pas de façon assez approfondie les mécanismes et cadres de coordination des organismes des Nations Unies sur le terrain. Une telle analyse aurait été utile, compte tenu de l'importance, pour les Nations Unies, de disposer d'une approche intégrée et rationalisée en matière de planification et de suivi pour les petits Etats insulaires en développement dans le contexte des objectifs de développement durable (ODD). En ce qui concerne les recommandations figurant dans le rapport, les organisations membres du CCS les ont généralement toutes appuyées. En ce qui concerne la recommandation 1, elles ont cependant demandé des éclaircissements sur les mesures recommandées, en particulier sur la question de savoir qui devrait donner à chaque organisation les «indications précises et concertées à l'échelle du système».
7. Le Bureau a participé en 2014 à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits Etats insulaires en développement (Orientations de Samoa) et continue d'aider ces Etats, ainsi que d'autres pays moins avancés et sans littoral, dans le cadre de ses activités de coopération pour le développement (coopération Sud-Sud et coopération triangulaire notamment). De nouvelles orientations pour les activités menées par le Bureau à l'appui des besoins spécifiques de ces pays sont attendues dans le contexte de la préparation du programme et budget pour 2020-21 et du suivi de la résolution concernant une coopération efficace de l'OIT pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable, adoptée à la 107^e session de la Conférence internationale du Travail (2018).

Etat de la fonction d'audit interne dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2016/8) ⁷

8. Le rapport comprend six recommandations appelant une action de l'OIT, qui ont toutes été acceptées et sont soit déjà appliquées, soit en cours de mise en œuvre.

⁶ Voir le [rapport](#) complet. Voir l'ensemble des [observations du CCS](#).

⁷ Voir le [rapport](#) complet. Voir l'ensemble des [observations du CCS](#), ainsi que la déclaration des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies (UN-RIAS).

9. Les organisations membres du CCS ont accueilli favorablement le rapport, notant qu'il était très complet et qu'il contenait des recommandations utiles. Elles ont également fait des observations en leur qualité de représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies (UN-RIAS), un mécanisme affilié au CCS, se félicitant en particulier de la principale conclusion du rapport, à savoir «que l'audit interne est une fonction largement reconnue et utilisée que les organes directeurs et les donateurs doivent mettre à profit encore davantage pour obtenir des assurances sur les processus de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques au sein du système des Nations Unies». Elles ont demandé que les analyses comparatives futures partent de l'enquête annuelle du Réseau mondial pour l'information en matière d'audit (GAIN) de l'Institut des auditeurs internes (IIA), l'organisme mondial de normalisation en matière d'audit interne, qui est de plus en plus utilisée par UN-RIAS depuis 2014, pour éviter les chevauchements.
10. Le Bureau se joint aux membres du CCS et d'UN-RIAS pour accueillir favorablement le rapport. Il continuera de développer l'utilisation des technologies de l'information, entre autres, d'appliquer les bonnes pratiques et de procéder aux adaptations nécessaires pour répondre s'il y a lieu aux besoins de l'Organisation.

Sûreté et sécurité dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2016/9)⁸

11. Quatre recommandations appellent une action de l'OIT, entre autres organisations. Une recommandation concernant la sécurité routière a été acceptée et mise en œuvre (recommandation 2). Les trois autres n'ont pas été acceptées; elles concernent l'examen régulier et l'adaptation, au plus tard en avril 2018, des accords actuels et futurs conclus avec les pays hôtes (recommandation 1); l'intégration de mécanismes appropriés de contrôle de l'application des mesures de sécurité aux systèmes d'évaluation des résultats prévus pour tous les fonctionnaires de l'Organisation (recommandation 3); l'intégration, aux évaluations des résultats, d'indicateurs de conformité aux règles relatives à la sûreté et à la sécurité à chaque échelon hiérarchique (recommandation 5).
12. Les membres du CCS ont accueilli avec satisfaction l'ensemble du rapport, mais ils ont noté que certains éléments n'étaient pas à la hauteur de leurs attentes: il aurait été utile notamment de préciser comment les recommandations favorisent l'exécution des opérations humanitaires, au-delà de l'accent mis sur la protection, et de procéder à une évaluation plus complète du rapport coût-efficacité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Parmi les recommandations s'adressant à l'ensemble des organisations du système des Nations Unies, les membres du CCS ont formulé des observations détaillées sur la recommandation 1, soulevant des questions quant aux présupposés de cette recommandation en ce qui concerne: le point de savoir si les accords conclus avec les pays hôtes sont suffisamment souples pour évoluer en même temps que les conditions de sécurité; la volonté des gouvernements hôtes de négocier des accords et de ratifier des instruments juridiques internationaux contraignants; le temps et les ressources qui seraient nécessaires pour examiner des centaines d'accords déjà conclus avec les pays hôtes et la charge de travail que cela représenterait pour les services juridiques des pays hôtes. A cet égard, les membres du CCS ont évoqué la conclusion du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, selon laquelle il faudrait adopter une approche plus globale plutôt que de renégocier les dispositions des accords avec les pays hôtes, comme il ressort du Manuel des politiques de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies entré en vigueur en avril 2012, qui définit des procédures visant à améliorer la collaboration avec les États hôtes en matière de sécurité des opérations. En ce qui concerne les recommandations 3 et 5, les

⁸ Voir le [rapport](#) complet. Voir l'ensemble des [observations du CCS](#).

membres du CCS y ont généralement souscrit, mais certaines organisations ont mis en doute l'utilité de leur mise en œuvre intégrale.

13. Le Bureau s'aligne dans l'ensemble sur les observations du CCS; il fera tout son possible pour faciliter les mises à jour et les améliorations dans ce domaine, notamment par l'intermédiaire du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, en tenant dûment compte de leurs incidences en termes de coûts et d'efficacité.

La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2016/10) ⁹

14. Le rapport comprend trois recommandations appelant une action de l'OIT, dont deux ont été acceptées et sont en cours de mise en œuvre. La recommandation demandant au Directeur général de donner l'exemple en introduisant, à l'ordre du jour du CCS, un point consacré à la gestion des connaissances n'a pas été acceptée (recommandation 6).
15. Les membres du CCS ont estimé que le rapport était pertinent et opportun, en particulier dans le contexte des ODD. Ils appuient l'accent mis dans le rapport sur l'élément «humain» de la gestion des savoirs et connaissances, par rapport aux systèmes et processus, et l'idée que le capital humain est l'un des facteurs déterminants de cette gestion.
16. Le Bureau accueille avec satisfaction le rapport du CCI et souscrit pleinement aux observations du CCS. En ce qui concerne la recommandation 6, le Bureau prend note que le CCI reconnaît que l'OIT est l'un des trois organismes du système des Nations Unies «dotés d'une longue et vaste expérience en matière de gestion des savoirs et connaissances» ¹⁰. Il note toutefois que l'OIT continue de s'employer à mettre en place et à renforcer ses propres systèmes de gestion des connaissances. Par conséquent, il est favorable à ce que le rôle de chef de file soit confié à des organisations qui ont déjà testé et expérimenté de tels systèmes et qui seraient bien placées pour faire avancer cette initiative, dont l'OIT pourrait s'inspirer.

Evaluations des organismes des Nations Unies conduites par les donateurs (JIU/REP/2017/2) ¹¹

17. Le rapport comprend six recommandations, dont l'une s'adresse aux membres du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales. Les cinq recommandations pertinentes pour l'OIT ont toutes été acceptées et sont soit déjà appliquées, soit en cours de mise en œuvre.
18. Les membres du CCS ont salué le rapport, notant qu'il met en lumière les difficultés et préoccupations communes en ce qui concerne les évaluations conduites par les donateurs. Ils se sont félicités de l'appel lancé par le CCI en faveur d'une approche plus consultative de ces évaluations, considérant que les donateurs comme les organisations du système des Nations Unies pourraient en bénéficier, notamment en ce qui concerne la capacité des organismes à apprendre et à se réformer. Les membres du CCS ont également apprécié que le rapport fasse état des ressources considérables qui ont dû être redéployées pour les besoins

⁹ Voir le [rapport](#) complet. Voir l'ensemble des [observations du CCS](#).

¹⁰ Les deux autres sont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

¹¹ Voir le [rapport](#) complet. Voir l'ensemble des [observations du CCS](#).

des évaluations conduites par les donateurs et des coûts de transaction y afférents, et qu'il examine la possibilité de normaliser et de rationaliser le processus des examens conduits par les donateurs de manière à fournir à ces derniers les informations dont ils ont besoin tout en réduisant la charge administrative et les coûts supportés par les organisations du système.

19. Le Bureau s'associe aux membres du CCS pour accueillir favorablement le rapport du CCI. Il se félicite du dialogue constructif et de la collaboration qui se sont noués à la faveur des évaluations menées par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, en particulier, et compte continuer à tirer parti de ces processus et de leurs résultats dans le contexte de l'OIT.

Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies: réaliser des gains d'efficacité et des économies et renforcer l'harmonisation (JIU/REP/2017/3)¹²

20. Le rapport contient trois recommandations appelant une action de l'OIT. L'une d'elle, qui concerne l'adoption, d'ici à 2019, de mesures visant à assurer et à surveiller la bonne mise en œuvre de politiques d'achat anticipé, est à l'étude (recommandation 4). Une autre recommandation concernant la mise en place de contrôles et d'évaluations périodiques de la conformité des activités relatives aux voyages en avion avec les politiques institutionnelles en la matière, notamment sur le plan des risques et des éventuels gains d'efficacité, a été acceptée et est en cours de mise en œuvre (recommandation 5). Une troisième recommandation relative à l'utilisation d'outils de réservation en ligne n'a pas été acceptée (recommandation 6), car elle n'a été jugée ni efficace ni efficiente pour l'OIT compte tenu de la pratique de l'Organisation en matière de voyages. Le rapport fait référence à un certain nombre de bonnes pratiques observées dans le système des Nations Unies, y compris à l'OIT.
21. Les membres du CCS ont remercié le CCI d'avoir établi un rapport clair, complet et constructif, dont les conclusions sont pour la plupart pratiques et applicables sans aucune dépense supplémentaire. Certains membres ont estimé que la méthode retenue pour l'examen était trop centrée sur les villes sièges, alors que dans certains cas la majorité des voyages sont décentralisés. Les trois recommandations pertinentes pour l'OIT bénéficient d'un large soutien, avec quelques réserves sur la recommandation 4, en ce qui concerne les avantages d'une politique d'achat anticipé unique pour toutes les opérations, et sur la recommandation 6, en ce qui concerne le rapport coût-efficacité, les gains d'efficacité et la pertinence de son application, en particulier pour les itinéraires aériens complexes.
22. Le Bureau souscrit aux observations du CCS demandant que l'on examine les incidences financières et la pertinence, pour chaque organisation, des mesures recommandées. Compte tenu de ces paramètres clés, il continuera de participer aux mécanismes de coordination interinstitutions afin de partager et d'adapter les bonnes pratiques.

¹² Voir le [rapport](#) complet. Voir l'ensemble des [observations du CCS](#).

**Résultats de l'examen de la suite donnée aux rapports
et recommandations du Corps commun d'inspection
par les organismes des Nations Unies**
(JIU/REP/2017/5) ¹³

23. Le rapport comprend cinq recommandations appelant une action de l'OIT, dont trois ont été acceptées et mises en œuvre. Les deux autres recommandations n'ont pas été acceptées. L'une des recommandations qui n'ont pas été acceptées concerne les rapports annuels de suivi sur l'application des recommandations du CCI acceptées les années précédentes jusqu'à leur pleine mise en œuvre (recommandation 4). Cette recommandation découle de ce que le CCI considère comme la «meilleure pratique» suivie par certaines organisations du système des Nations Unies. Dans le rapport, la pratique actuelle de l'OIT – c'est-à-dire faire rapport sur l'état d'avancement des mesures prises pour donner suite à l'ensemble des recommandations soumises au Conseil d'administration au cours des trois dernières années – est considérée comme une «bonne pratique». L'autre recommandation qui n'a pas été acceptée concerne l'examen des recommandations du CCI visant à améliorer la coordination et la coopération entre les organismes du système des Nations Unies, dans le cadre du programme de travail du CCS et de ses mécanismes compétents (recommandation 6). Une telle recommandation devrait être examinée par le mécanisme de coordination interinstitutions approprié et conformément à la procédure pertinente du CCS, plutôt qu'individuellement par chaque organisme du système des Nations Unies.
24. Les membres du CCS ont souscrit aux constatations générales de l'examen du CCI et se sont félicités de la qualité générale du rapport. Ils ont toutefois noté que le CCI considérait les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies comme un ensemble monolithique et que certaines des recommandations, si elles étaient appliquées, auraient pour effet d'accroître les contraintes de temps et d'accroître les ressources dont les organes délibérants ont besoin pour examiner les questions soulevées par le CCI. En conséquence, plusieurs recommandations n'ont reçu qu'un soutien partiel ou ont fait l'objet d'observations (recommandations 1, 2, 4, 5 et 6).
25. Le Bureau souscrit aux observations du CCS concernant la nécessité d'adapter les procédures du système de suivi des recommandations du CCI dans chaque entité des Nations Unies, et il continuera de suivre la pratique en usage à l'OIT en tenant dûment compte des incidences, en termes de ressources et de temps, de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

**La gestion axée sur les résultats dans le système
des Nations Unies pour le développement:
analyse des progrès et de l'efficacité des politiques**
(JIU/REP/2017/6) ¹⁴

26. Le présent rapport comprend six recommandations appelant une action de l'OIT. L'une d'elles, qui concerne la création d'une fonction d'appui stratégique garantissant que les innovations introduites dans les pratiques de gestion axée sur les résultats des organismes des Nations Unies soient mises à profit, encouragées et évaluées, n'a pas été acceptée (recommandation 2). Les cinq autres ont été acceptées et sont soit déjà appliquées, soit en cours de mise en œuvre.

¹³ Voir le [rapport](#) complet. Voir l'ensemble des [observations du CCS](#).

¹⁴ Voir le [rapport](#) complet. Voir l'ensemble des [observations du CCS](#).

27. Les membres du CCS ont félicité le CCI pour son rapport détaillé et ont généralement appuyé les recommandations qu'il contient. Ils n'ont que partiellement souscrit à la recommandation 2, considérant que les réseaux informels existants, tels que le Réseau de planification stratégique des Nations Unies, permettent déjà aux entités du système de mettre en commun leurs bonnes pratiques et leur expérience en matière de gestion axée sur les résultats.
28. Le Bureau souscrit aux observations du CCS et demeure pleinement résolu à améliorer encore la gestion axée sur les résultats à l'OIT, notamment par l'intermédiaire de l'équipe spéciale créée à cet effet à l'échelle du Bureau en 2018 et en collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies, notamment dans le cadre des ODD et des plans nationaux s'y rapportant.

Point proposé pour la discussion

29. Le Conseil d'administration est invité à donner des orientations sur le présent document et sur les recommandations adressées à l'OIT dans les rapports correspondants du CCI, telles qu'elles sont résumées ci-dessus et présentées dans les documents GB.334/PFA/8/REF/1 et GB.334/PFA/8/REF/2.